



Préfecture de l'Yonne

## Commune de PONT-SUR-YONNE

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° **DE-SAUER-2006-004**

du

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPR n ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

Approuvé par arrêté préfectoral

N° **PREF-CAB-2003-0123**

Type aléa

**Inondation par débordement de cours d'eau et ruissellement**

date

**08/04/03**

Élément générateur

**Rivière Yonne et ruissellement urbain vallée des Fourneaux**

Les documents de référence sont : Le plan de prévention des risques

**Rapport de présentation, cartographie des aléas, zonage réglementaire et règlement**

Consultable sur Internet

Consultable sur internet

**Ces documents sont inclus dans le plan de prévention des risques naturels de Pont-sur-Yonne consultable en mairie et préfecture**

Site

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité négligeable mais non nulle où il n'y a pas de prescription parasismique particulière : aucune secousse d'intensité supérieure à VIII n'y a été observée historiquement.

#### Informations complémentaires

**Dossier communal synthétique consultable en commune**

**Informations sur les risques liés au retrait et gonflement des argiles et cartographie des aléas consultables sur le site [www.Argiles.fr](http://www.Argiles.fr)**

**Liste des arrêtés CAT-NAT sur le site [prim.net](http://prim.net)**

